

12 février 2019
Français
Original : anglais

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Session de 2019**

New York, 29 avril-3 mai 2019

Point 14 de l'ordre du jour provisoire*

Exonymes (Groupe de travail sur les exonymes)

La frontière entre « nous » et « eux » dessinée par les noms de lieux

Résumé**

La distinction entre endonymes et exonymes de la toponymie symbolise sur le plan géographique la distinction entre « nous » et « eux », entre les entités géographiques du territoire de la population concernée et celles du territoire d'une autre population. Dans le premier cas, les noms sont des endonymes (noms de l'intérieur) ou symboles d'appropriation. Quiconque possède une entité ou en a la responsabilité se réserve généralement le droit de la nommer. Cette fonction est identique à celle des drapeaux, armoiries ou logos. Pour les entités géographiques situées en dehors de son propre territoire, une population adopte généralement les noms existants en les traduisant dans sa propre langue ou en les adaptant sur le plan morphologique ou phonétique. À la différence des noms d'entités situées sur le territoire de la population (endonymes), il s'agit d'exonymes, dont celle-ci a besoin pour désigner commodément les entités situées en dehors de son propre territoire. Il faudrait donc que ces noms soient faciles à prononcer et à comprendre. Contrairement aux endonymes, les exonymes ne sont pas des symboles d'appropriation et ne correspondent pas à une revendication de l'entité désignée, mais ils révèlent l'importance que cette entité revêt pour la population et le rapport que cette dernière entretient avec l'entité, c'est-à-dire qu'ils reflètent le réseau de relations extérieures de la population. Les exonymes contribuent à l'intégration d'une entité étrangère dans la sphère culturelle d'une population et aident ainsi à éviter l'exclusion et la marginalisation. À partir d'une perspective culturelle et géographique, le rapport vise à démontrer ce qui suit :

* GEGN.2/2019/1.

** Le rapport complet (GEGN.2/2019/62/CRP.62) a été établi par Peter Jordanie, de l'Académie autrichienne des sciences. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/1st_session_UNGEGN.html.



- La distinction entre endonymes et exonymes reflète précisément la distinction entre « nous » et « eux » et renvoie donc aux notions de frontières et de territorialité, c'est-à-dire aux comportements humains fondamentaux et aux traits essentiels de la vie humaine. C'est pourquoi cette question est primordiale en toponymie ;
- Les exonymes sont aussi une façon de dépasser les frontières et d'intégrer l'étranger au domaine culturel de la population, permettant à celle-ci de tisser des liens à l'échelon international et d'enrichir sa vision mentale du monde. À rebours des conceptions antérieures, y compris celles exprimées dans les résolutions adoptées aux conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques dans lesquelles il est recommandé de diminuer l'utilisation des exonymes, ils constituent une catégorie qui transcende les frontières et facilite les contacts internationaux, même s'il n'en demeure pas moins que leur utilisation requiert de faire preuve de doigté politique.
